

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2011)

Heft: 1936

Artikel: Cahin-caha, l'Union monétaire a pris les décisions nécessaires pour se renforcer

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le capital.

Quelle réforme?

La Suisse, interpellée sur sa pratique, devra opérer une remise en ordre. La première mesure consiste à ne reconnaître sur le plan fiscal qu'une forme de société anonyme comme c'est le cas en droit privé. C'est ce qui a été fait pour l'impôt fédéral direct (IFD⁶). Les «SA cantonales» - soit le traitement par le droit fiscal cantonal de certaines SA, les holdings - sont anachroniques. Elles sont le résidu d'une harmonisation qui a échoué sur ce point devant la résistance intéressée des cantons. Il faut formellement passer de l'harmonisation à l'unification.

La chancelière allemande, Angela Merkel, a demandé qu'on lance l'étude d'un modèle de société anonyme qui pourrait être adopté par tous les Etats membres de l'Union. La concurrence en serait clarifiée. Dans ces

circonstances, il serait difficile à la Suisse de défendre les «SA cantonales».

Ceux qui ont lancé les premiers travaux sur ce sujet découvrent une évidence. Sans appel fiscal, les sociétés étrangères ne seront plus attirées et celles qui l'ont été quitteront notre pays. Certes, on peut abaisser à fond les taux, mais force est de constater qu'ils demeureront chers par rapport aux pratiques actuelles. Et comme l'abaissement serait valable aussi pour les sociétés suisses, la perte fiscale globale serait ruineuse.

Des formules nouvelles sont toutefois possibles. A l'intérieur du pays, on sait comment partager l'impôt fédéral entre le canton-siège d'une société et les cantons où elle a une activité. L'impôt payé par une société étrangère pourrait être de la sorte réparti avec le ou les pays où s'exerce son activité. On invente par-dessus les frontières des solutions pour

l'épargne ou pour les frontaliers. Pourquoi pas dans le domaine des sociétés anonymes?

Initiative

Cette réforme, l'unification du droit des personnes morales, il faut l'entreprendre sans retardements dilatoires. Si nous devons la mener sous pression étrangère, nous prendrions le risque d'être divisés fratricidement entre soi-disant «traîtres» et prétendus «résistants».

Il faut que nous ayons l'initiative pour démontrer que nous ne privons pas de ressources budgétaires des pays qui subissent les effets de la rigueur. Nous avons à prouver notre loyauté européenne.

Cette réforme sera la mise à l'épreuve de l'esprit confédéral... Des cantons bénéficiaires seront perdants. La péréquation reposera sur des données révisées. Il faudra la faire accepter. Ce sera une épreuve.

Cahin-caha, l'Union monétaire a pris les décisions nécessaires pour se renforcer

Jean-Pierre Ghelfi • 14 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19242>

Le pseudo veto de la Grande-Bretagne n'a rien empêché, et la Suisse finira par se retrouver plus isolée que jamais

L'Union européenne s'éloigne-t-elle toujours davantage de la

Suisse? La question vaut d'être posée après le nouveau sommet «de crise» tenu par les dirigeants de l'UE depuis que la Grèce, à l'automne-hiver 2009-2010, a dû reconnaître que ses comptes avaient été maquillés

et que son endettement public était substantiel.

Sans trop de surprise, la multiplication de ces réunions, dites de la dernière chance, conduit un nombre certain d'Helvètes à considérer que notre pays a eu raison de

rester en-dehors de ce tohu-bohu institutionnel. Au risque de les froisser, le bilan intermédiaire n'est pas si clair et évident que cela.

Commençons par la monnaie dite unique. En une dizaine d'années – un instant minuscule en termes historiques – l'euro s'est imposé comme la deuxième monnaie dans le monde, dont la valeur s'est tendanciellement renforcée par rapport au dollar. C'est un succès retentissant, même un peu inattendu – surtout au regard des nombreuses prédictions, chez nous en particulier, qui annonçaient son échec avant même sa naissance.

Les grandes nations «*émergentes*» (les BRIC: Brésil, Russie, Inde, Chine) ne semblent aujourd'hui pas souhaiter la disparition de l'euro, qui représente un contrepoids salutaire à l'hégémonie du dollar. Les Etats-Unis savent toujours opportunément manipuler le billet vert pour servir leurs intérêts nationaux (se rappeler la fameuse phrase de l'ancien secrétaire au trésor américain John Connally, en 1971: «*le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème*»).

L'un des paradoxes de la situation actuelle est d'ailleurs que la crise qui affecte plusieurs pays de la zone euro n'a pas d'incidences sur la monnaie elle-même dont le cours est d'une très grande stabilité. La décision de la Banque nationale suisse, début septembre, de fixer un cours

plancher au franc par rapport à l'euro (et non pas rapport au dollar) est un signe que les responsables de la politique monétaire suisse ne voient pas l'euro disparaître, et encore moins qu'ils le souhaitent.

Un euro protecteur

Il est de bon ton, pour certains, de faire des gorges chaudes des difficultés de l'Europe monétaire – reflet d'un sens aigu d'une *Schadenfreude* très helvétique. Il serait cependant plus opportun de s'interroger sur l'état de l'Union européenne si l'euro n'avait pas existé. Les deux crises financières intervenues au cours de la précédente décennie (la bulle internet en 2001-2002 et la bulle des *subprimes* en 2007-2008) auraient vraisemblablement eu des effets significativement plus dévastateurs sur les instituts financiers, les relations commerciales et les parités monétaires, avec des conséquences sans doute douloureuses pour notre pays.

On peut se comporter, aujourd'hui, comme si notre sérieux et la Providence nous mettaient à l'abri des difficultés de nos voisins. La vérité est plus probablement que l'euro nous a protégés de tempêtes qui, sans lui, auraient pu être ravageuses pour le franc.

Le dernier sommet illustre aussi une des constantes de la construction européenne. Elle ne se développe et ne s'approfondit qu'au travers de crises qui ne se concluent jamais définitivement, mais toujours provisoirement lors

de nuits de négociations-marathons. Les résultats sont généralement couci-couça, laissant aux esprits «*rationnels*» tout loisir de relever des manques, des insuffisances, des incohérences. Les traités peuvent devenir de plus en plus compliqués et, dit-on, impénétrables. Rien n'y fait pourtant, l'Union européenne est toujours là, et plutôt plus européenne aujourd'hui que hier.

Loin de se dissoudre dans un grand marché commun, l'Union européenne continue au contraire d'emprunter le chemin inverse. Vingt ans après avoir décidé de créer une monnaie unique (avec les abandons de souveraineté qui en résultent), elle paraît être prête à franchir un pas supplémentaire en matière fiscale et budgétaire, en concédant des droits de regard à la Commission européenne et à la Cour de justice de l'UE, à Luxembourg. Et, histoire d'en rajouter une couche, plusieurs des pays qui n'ont pas adopté l'euro – la Grande-Bretagne mise à part – laissent entendre qu'ils pourraient malgré tout ratifier les objectifs arrêtés par les 17 pays de l'union monétaire! Une bonne indication que, crise ou pas crise, ces pays doivent avoir fait l'analyse que l'euro est devenu un «*bien commun*» européen qu'il importe de préserver, et dont il ne faut pas trop s'éloigner.

Aggiornamento, s'il vous plait

Des deux côtés de la Manche, les commentateurs observent

que le fossé entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale s'est élargi. Les Britanniques, en réalité, ont toujours défendu une version de l'Union européenne qui tenait plus d'un grand marché commun que d'une construction *sui generis* se situant quelque part entre les Etats-nations et un Etat fédéral. Les nouvelles concessions de souveraineté décidées à la fin de la semaine dernière n'entrent évidemment pas dans leur logique. Mais contrairement à ce qui s'est dit et s'écrit, le «*veto*» du premier ministre britannique n'en a pas été

un. *The Economist online* observe que, si les mots ont un sens, un veto doit éviter qu'une décision soit prise – comme par exemple au Conseil de sécurité de l'ONU. Or le «*no*» de David Cameron n'a rien empêché, celui-ci se retrouve au contraire bien isolé.

Il en va, et il en ira vraisemblablement de même pour la Suisse. L'Union monétaire devra encore affronter des difficultés et surmonter des obstacles pour finaliser les principes arrêtés. La construction européenne devrait néanmoins continuer d'aller de l'avant, et pourrait

sortir renforcée des épreuves traversées. On peut imaginer que la politique européenne de la Confédération sera plus ardue, et la négociation de nouveaux accords bilatéraux plus hasardeuse et incertaine.

Il faudra bien une fois que notre pays cesse de contempler son nombril et de croire qu'il est le centre du monde. Le nouveau Parlement helvétique et le «*nouveau*» Conseil fédéral auront-ils la capacité et le courage de procéder à un indispensable *aggiornamento*, et de l'expliquer à la population?

Merci, la concordance se porte assez bien

Jean-Daniel Delley • 18 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19271>

Conseil fédéral: les leçons d'un mercredi serein

Le 14 décembre dernier, à l'issue de l'élection du Conseil fédéral, de nombreux commentateurs ont annoncé la mort de la concordance, répercutant l'antienne de l'UDC. En effet, le chef de la fraction Kaspar Baader, moins pète-sec qu'à son habitude, a une fois encore devant ses pairs travesti la revendication de son parti d'occuper deux sièges gouvernementaux: les difficultés auxquelles la Suisse est confrontée de par la situation économique et financière internationale exigeraient un exécutif disposant d'une large assise parlementaire. Or le Parlement, par ses choix, n'a

fait précisément que réaffirmer ce principe de gouvernement.

La «*formule magique*» adoptée en 1959 a tenu si longtemps qu'on a cru pouvoir l'interpréter comme une règle arithmétique. En effet, des décennies durant la répartition des sièges a traduit le rapport des forces entre les quatre principaux partis. Mais ces partis – des adversaires et non des ennemis –, manifestaient malgré leurs divergences une volonté d'œuvrer en commun à la recherche de solutions majoritairement acceptables.

La véritable rupture de la concordance est intervenue en 2003 avec l'élection contre

une conseillère fédérale sortante de Christoph Blocher qui, une fois membre du collège, ne s'est jamais départi de sa fonction de chef de parti. Alors que, pratiquant une opposition systématique, manifestant un mépris ouvert pour l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs, traitant ses adversaires comme des ennemis, excitant la xénophobie par des campagnes haineuses, ce parti n'avait plus sa place au Conseil fédéral. Le Parlement a rectifié le tir quatre ans plus tard, sans toutefois aller jusqu'à exclure l'UDC puisqu'il a élu Eveline Widmer-Schlumpf et non par exemple le démocrate-chrétien Urs Schwaller. Sans ciller et très clairement, il maintient le cap